

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2026-05-625

Objet : Election du/de la Président(e) du PETR Vidourle Camargue

Séance du 20 mai 2026

Date de convocation : 12 mai 2026

Membres en exercice : 60 titulaires, 60 suppléants

Membres présents : 66 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 47 titulaires et 8 suppléants soit 55 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 5 procurations (M. Crespe à M. Filhol, M. Porret à M. Daumas, Mme Pradeille à M. Chambelland, M. Borg à M. Agnel, M. Bénézet à M. Roussel)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 (M. Papy à M. Creiche, non nécessaire puisque M. Creiche est suppléant de M. Papy)

Nombre total de voix : 60 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 55/60 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative : Jean-Pierre FILHOL, Guylène BONFIGLIO, Cédric BONATO, André MORRA, Joachim RAMS, Florence COMBE, Thierry FELINE, Philippe BROUSSES, Jean-Paul FRANC, Martine ABELLO, Frédéric TULLO, André BRUNDU, Frédéric MESEGUER, Christophe TICHET, Mathieu ALLEGRE, Nelly RUIZ, Daniel SANTAMATILDE, Anne VIALLE, David SCHWARTZ, Angel POBO, Jean-Sébastien PEREZ, Adrien RUY, Jean-Louis BLANC, Michel CHAMBELLAND, Joffrey LEON, Brigitte MIRANDE, Nadia RAIS, Thierry AGNEL, Clément ROUSSEL, Nicolas DE CRAENE, Jean-Louis NICOLAS, Jean-Christophe MORANDINI, Céline FARRE, Robert DAUMAS, Véronique MARTIN, Michel DEBOUVERIE, Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Sonia MOKADDEM, Fabrice FENOY, Yves QUESADA, Jean-Antoine OTALORA, Christophe CALVET, Jérôme BOISSON.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Philippe CREICHE, Sandrine RIOS, Serge LLORCA, Jean-Pierre BONDOR, Madeleine BUCQUET, Julie CROIN, Gérard ESPINOSA, Xavier THOMAS.

Suppléants sans voix délibérative : Nicolas VIDAL, Fabienne GAUDIN, Laëtitia CNUUDE, Sabrina CROZAT, Johanna PRIOUX, Jean-Michel ANDRIUZZI, Cécile MARQUIER, Sandrine SERRET, Anne BAYLE, Alain THEROND, Michel LARROUY-CASTERA.

Absents excusés : Charly CRESPE, David PAPY, Nicolas MEIZONNET, Magali PRADEILLE, Christian BORG, Daniel FICHOT, Alexandra BRUGUIER, Sylvie ALBAN, Sabrina CROZAT, Stéphane PORRET, Grégory BENEZET, Benjamin BRUNEL, Bernard CHLUDA, Patrice SPEZIALE, Isabelle DE MONTGOLFIER, David JEANJEAN, Marie PELLET LAPORTE.

Exposé :

A l'occasion du renouvellement général des communes et après l'élection de l'exécutif des EPCI ainsi que la désignation de leurs délégués au sein des syndicats mixtes, ceux-ci procèdent à leur tour, lors de la séance d'installation, à l'élection de leur exécutif (Président(e) et Vice-président(e)s) au PETR Vidourle Camargue.

Le/la plus âgé(e) des membres présents du Comité syndical assure la présidence de l'assemblée et fait procéder à l'élection du/de la Présidente après avoir vérifié le quorum et que soient désignés 2 assesseurs.

En application de l'article L. 5211-7 et suivants du CGCT, le/la président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le/la plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Déroulé :

Monsieur Joachim RAMS doyen de l'assemblée assure la présidence de la séance jusqu'à l'élection du Président.

Michel DEBOUVERIE, Jean-Pierre FILHOL, Gérard ESPINOSA, Martine ABELLO, Gylène BONFIGLIO, Nicolas DE CRAENE sont désignés assesseurs à l'unanimité.

Monsieur Clément ROUSSEL, secrétaire de séance, assiste les assesseurs et le Président dans l'organisation de l'élection de la nouvelle présidence.

Monsieur Joachim RAMS fait appel à candidature.

Candidats :

- Thierry AGNEL
- André BRUNDU

Il est procédé aux opérations de vote pour l'élection du président dans les conditions réglementaires.

Résultats :

Les assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins :
60 bulletins de vote sont comptabilisés dont :
- 35 bulletins pour Monsieur Thierry AGNEL
- 25 bulletins pour Monsieur André BRUNDU
- 0 nul et 0 blanc.

Monsieur Thierry AGNEL est élu Président à la majorité absolue au premier tour par 35 voix et installé immédiatement.

Le Comité Syndical prend acte de l'élection de Monsieur Thierry AGNEL à la Présidence du PETR Vidourle Camargue.

Résultat du vote :

Vote pour : 60

Abstention : 0

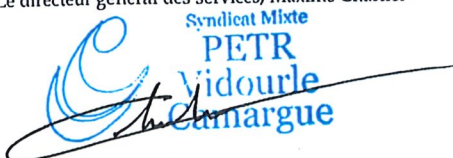
Vote contre : 0

Le Président,
Thierry AGNEL

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
 - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 26.05.2026
- Le directeur général des services, Maxime Charlier


Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue


Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

PROCES-VERBAL
ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E)
DU PETR VIDOURDLE CAMARGUE

Membres en exercice :
Titulaires : 60
Suppléants : 60
Membres présents :
Titulaires : 47
Suppléants : 8
Quorum : 55/60
Procurations : 5
Nombre total de voix : 60

La séance est ouverte sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée :

Madame/Monsieur... RAMS Joachim

Le doyen a procédé à l'appel nominal des membres du comité syndical, a dénombré Conseillers syndicaux et constaté que la condition du quorum est remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président et fait appel à candidature.

Il a rappelé que par transposition des règles prévues pour l'élection du maire (art. L. 2122-7, L. 5211-2 et L. 5711-1 CGCT), le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le comité syndical a désigné au moins deux assesseurs :

Madame/Monsieur... DEBOUVERIE FILHOL, ESPINOSA

Madame/Monsieur... ABELLO BONFIGLIO, DECRAENE

Chaque conseiller a déposé dans l'urne une enveloppe contenant son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins déclarés nuls par les assesseurs sont placés dans une enveloppe mentionnant le nombre de bulletins nuls et signée par les assesseurs. Une enveloppe portant l'indication du scrutin concerné et regroupant les bulletins de vote retenus et les bulletins de vote nuls a été scellée.

RESULTAT DU PREMIER TOUR

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 60
Majorité absolue (des suffrages exprimés) : 31

Nom, prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres et en lettres	
<u>AGNIFL Thierry</u>	<u>35</u>	<u>Trente-cinq</u>
<u>BRUNDU André</u>	<u>25</u>	<u>Vingt-cinq</u>



RESULTAT DU DEUXIEME TOUR

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
 Nombre de votants (enveloppes déposées) :
 Nombre de suffrages déclarés blancs :
 Nombre de suffrages déclarés nuls :
 Nombre de suffrages exprimés :
 Majorité absolue (des suffrages exprimés) :

Nom, prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres et en lettres	

RESULTAT DU TROISIEME TOUR

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
 Nombre de votants (enveloppes déposées) :
 Nombre de suffrages déclarés blancs :
 Nombre de suffrages déclarés nuls :
 Nombre de suffrages exprimés :
 Majorité absolue (des suffrages exprimés) :

Nom, prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres et en lettres	

PROCLAMATION DU RESULTAT DE L'ELECTION DU PRESIDENT

Madame/Monsieur T. AGNEL.....

A été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 20 mai 2026, à 19 heures et 25 minutes, a été après lecture, signé par le conseiller syndical le plus âgé en charge de la présidence de séance, les assesseurs et le secrétaire.

Le conseiller syndical le plus âgé,

Le secrétaire

Les assesseurs